



FR

CONSEIL DE DIRECTION
92^{ème} session
Rome, 8-10 mai 2013

UNIDROIT 2013
C.D. (92) 12
Original: anglais
mars 2013

Point No. 13 de l'ordre du jour: Ressources et politique d'information d'UNIDROIT

(document préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur les progrès réalisés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des progrès réalisés</i>
<i>Mandat</i>	<i>Revue de droit uniforme: Résolution du Conseil de Direction No. 2 (B)(5) adoptée à sa 34^{ème} session (15 avril 1954); Décision du Conseil de Direction à sa 51^{ème} session (29 – 31 mai 1972)</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Moyen/élevé</i>
<i>Etat</i>	<i>Calendrier respecté</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Rapport annuel 2012 (C.D.(92) 2); C.D.(88) 14; C.D. (89) 12; C.D.(90) 11 et 13; C.D.(91) 11</i>

INTRODUCTION

1. Lors de la 91^{ème} session du Conseil de Direction, le Secrétariat avait informé le Conseil que des efforts seraient effectués pour coordonner les différentes sources d'information de l'Institut qui avaient été par le passé gérées séparément. Le besoin d'une plus grande coordination s'était fait sentir et il fallait par ailleurs rationaliser les ressources disponibles, à la fois en termes de ressources humaines et financières.

2. En 2012, le Secrétariat a fait tout son possible en ce sens. La procédure n'est pas achevée parce que les différentes sources d'information doivent d'abord être modifiées et mises à jour avant d'être coordonnées.

3. Il convient de rappeler que, essentiellement, les sources d'information sont destinées à promouvoir l'Institut, les travaux en cours et ceux réalisés dans le passé. Elles ont donc un rôle crucial à jouer qui, bien que reconnu, est trop souvent négligé, vu les maigres ressources humaines et financières. Le climat économique actuel n'étant pas propice à la promotion d'activités qui vont au-delà de ce qui est nécessaire pour survivre, le défi auquel le Secrétariat fait face est celui de savoir comment s'engager dans des activités indispensables et susceptibles de promouvoir l'Institut malgré le manque de ressources financières.

4. Les sources d'information peuvent être réparties selon leur format: formats papier et électronique.

A. PUBLICATIONS SUR PAPIER

5. Traditionnellement, UNIDROIT publie des publications périodiques (la *Revue de droit uniforme*, les *Actes et Documents*), ainsi que des volumes simples ne faisant pas partie d'une série (le *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*, les *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international*). Dans certains cas, UNIDROIT publie également dans des langues autres que ses langues de travail, mais toujours dans une de ses langues officielles (les *Principes*, le *Guide*), et conclut également des accords avec d'autres personnes ou organismes pour leur traduction et leur publication pour d'autres langues. UNIDROIT a également conclu quelques contrats de distribution (les *Principes*, le *Guide*).

a) *Revue de droit uniforme*

6. On rappellera que le 1^{er} juillet 2011, le Secrétariat avait reçu une offre de la Oxford University Press (OUP) pour la *Revue de droit uniforme*. L'offre portait non seulement sur la distribution de la *Revue de droit uniforme* mais également sur l'édition et la mise en page. Des négociations se sont poursuivies au cours de l'année qui a suivi et l'accord a été signé en juillet 2012. L'accord initial prévoit une durée de cinq ans.

7. Ce partenariat marque le commencement d'une phase nouvelle et importante dans la vie de la Revue et constitue un signe de l'intérêt croissant pour le droit uniforme dans un monde globalisé. Le soutien professionnel apporté par OUP dans la préparation de la Revue, son réseau universel de commercialisation et l'offre de la Revue en format électronique assureront une distribution de grande qualité et très large et permettront à UNIDROIT de se concentrer entièrement sur la possibilité d'offrir aux lecteurs le meilleur contenu et les meilleures informations, avec des articles sélectionnés à travers un système de "peer review" assisté d'un Comité consultatif composé d'experts de renommée mondiale ainsi que d'une petite équipe d'éditeurs (M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT, Editeur en chef); M. Joachim Bonell, professeur émérite de l'Université de Rome I (La Sapienza) et M. Stefan Vogenauer, professeur de droit, Université d'Oxford). Le Comité consultatif est présidé par Sir Roy Goode (professeur émérite, Université d'Oxford) et coordonné par Mme Anna Veneziano (Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT et professeur, Université de Teramo)¹. Au sein du Secrétariat d'UNIDROIT, Mme Lena Peters, fonctionnaire principale, est rédacteur en chef.

8. OUP a très généreusement accepté de fournir à UNIDROIT 150 copies gratuites que l'Institut utilisera principalement pour les Bibliothèques dépositaires, les échanges de revues juridiques pour la Bibliothèque, le Comité consultatif et une sélection d'autres destinataires. Le Secrétariat regrette de ne plus pouvoir offrir aux membres du Conseil de Direction et aux membres du Conseil de Direction *ad honorem* des copies de la Revue, mais discutera avec OUP la possibilité de souscrire des abonnements, à un tarif préférentiel, pour les membres actifs du Conseil de Direction ou les institutions qu'ils représentent, si elles sont différentes d'une Bibliothèque dépositaire.

9. Les tables des matières des numéros de 2012 sont reproduites en Annexe I au présent document.

¹ Les membres du Comité consultatif sont MM. Neil Cohen (New York), Philippe Delebecque (Paris), Diego P. Fernández Arroyo (Paris), Hideki Kanda (Tokyo), Roderick McDonald (Montréal), Ralf Michaels (Durham NC), Mme Christina Ramberg (Stockholm), Mme Ingeborg Schwenzer (Bâle) et M. Wang Jun (Beijing).

b) *Actes et Documents d'UNIDROIT*

10. On rappellera que le Secrétariat s'est posé la question en 2012 de l'utilité de poursuivre la publication des *Actes et Documents* qui, pendant de nombreuses années, avaient été vendus sous forme de volume relié contenant les documents produits par l'Organisation année par année. Au cours des années, les ventes ont fortement diminué et, en 2011, seuls 9 volumes ont été vendus.

11. Les *Actes et Documents* ont été également publiés sous forme de CD-ROM cumulatifs et ont été distribués à des personnes choisies (notamment les membres du Conseil de Direction). Dans deux cas, un CD-ROM a été envoyé à des bibliothèques qui en avaient fait la demande. En 2012, seules deux demandes de ce type sont parvenues au Secrétariat. Le Secrétariat recommande que l'on réponde à l'avenir aux demandes de façon ponctuelle et que les Actes et Documents ne soient disponibles que sous forme électronique en tant que publication "à la demande".

c) *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international*

12. L'année 2012 a vu la publication des traductions en italien, espagnol et chinois des *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international* 2010. La version italienne a été publiée en coopération avec *Giuffrè*, la version espagnole a été publiée par *La Ley* en Espagne et la version chinoise par *China Commerce and Trade Press*. Au moment de la rédaction du présent document (mars 2013), des copies préliminaires de la version russe avaient été envoyées au traducteur par la maison d'édition *OOO Statut* à Moscou. Des traductions dans un certain nombre d'autres langues sont en cours (arabe, indonésien, japonais, persan, portugais, slovaque, ukrainien et vietnamien).

13. Un nouveau type d'accord a été conclu avec les Editions Yvon Blais de Montréal, Canada, en vertu duquel au lieu d'importer les volumes imprimés à vendre et distribuer, les Editions Yvon Blais impriment elles-mêmes les versions anglaise et française des Principes pour le marché nord-américain en utilisant une copie pdf des Principes publiés par UNIDROIT. Les deux volumes ont été publiés en septembre 2012.

d) *Commentaire officiel sur la Convention sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés de 2009*

14. En novembre 2011, un accord a été conclu avec la *Oxford University Press* concernant la publication de la version anglaise du *Commentaire officiel sur la Convention sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés*. La version française a ensuite été publiée conjointement par *Schulthess*, *LGDJ* et *Thémis*, l'accord avec Schulthess ayant été conclu en mai 2012. Les auteurs du Commentaire sont M. Hideki Kanda (Professeur de droit, Université de Tokyo); Charles W. Mooney, Jr., Charles A. Heimbald, Jr. (Professeur de droit, Université de Pennsylvanie); Luc Thévenoz (Professeur de droit, Université de Genève); et Stéphane Béraud, Chef du Service du Droit européen et des marchés financiers, Banque de France, Paris). Les auteurs étaient assistés par M. Thomas Keijser au nom du Secrétariat d'UNIDROIT.

15. En 2012, la version anglaise a été vendue en 117 exemplaires sur support papier (43 aux Etats-Unis, 74 dans le reste du monde) et un exemplaire électronique. Les royalties perçues par UNIDROIT se sont élevées à GBP 595,17. Nous ne disposons pas à ce jour de données relatives aux ventes de la version française (en vertu du contrat, les royalties sont versées chaque année en juin/juillet).

16. Des négociations sont en cours pour la traduction du Commentaire officiel en chinois.

e) *Commentaire officiel sur la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles*

17. La Conférence diplomatique qui a adopté le Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (Berlin, 27 février - 9 mars 2012) a chargé Sir Roy Goode de la rédaction du Commentaire officiel sur la Convention et le Protocole spatial. Par ailleurs, des éléments nouveaux, ou attendus sous peu, dans les domaines aéronautique et ferroviaire, ont rendu nécessaire la révision des deux Commentaires existants, à savoir celui sur la Convention du Cap et le Protocole aéronautique et celui sur la Convention et le Protocole ferroviaire. Les trois Commentaires devraient être publiés au courant de l'année 2013.

18. Enfin, un accord a été conclu entre Sir Roy Goode et *Law Press China* pour la traduction en chinois des Commentaires officiels sur la Convention et le Protocole aéronautique et sur la Convention et le Protocole ferroviaire.

e) *Les textes sur les garanties établis par la CNUDCI, la Conférence de La Haye et UNIDROIT*

19. En février 2012, UNIDROIT, la CNUDCI et la Conférence de La Haye ont signé un accord concernant la publication d'un volume portant sur les instruments élaborés par les trois organisations en matière de garanties intitulé: "UNCITRAL, Hague Conference and UNIDROIT Texts on Security Interests". Le volume est publié par l'Organisation des Nations Unies qui détient les droits d'auteur. MM. Neil Cohen, Professeur à la faculté de droit de Brooklyn (New York) et Steven Weise, Avocat (Los Angeles) en sont les auteurs.

20. Le volume n'a pas été inclus parmi les publications destinées à la vente des Nations Unies et n'a par conséquent pas été vendu, il est par contre distribué gratuitement. Environ 80 copies ont été distribuées au *Global Forum* de la Banque mondiale en décembre 2012; il a également été distribué lors de la session de la CNUDCI à New York et lors des sessions de groupes de travail à New York et Vienne. La version électronique a été téléchargée 1586 fois à partir du site Internet de la CNUDCI en 2012 et les premiers chiffres de janvier indiquent que l'on devrait atteindre le même nombre en 2013. Il n'existe pas d'informations relatives au site Internet de la Conférence de La Haye et d'UNIDROIT.

B. SOURCES ELECTRONIQUES D'INFORMATION SUR UNIDROIT

a) *Le site d'UNIDROIT sur Internet*

21. Le site d'UNIDROIT sur Internet a été conçu dans les années 90 et a démontré au fil des années qu'il était la meilleure introduction aux activités de l'Organisation, et la plus aisée. Le moment est maintenant venu de moderniser la technologie employée et de moderniser la présentation des documents. Il a donc été décidé de préparer un nouveau site Internet et un contrat a pour cela été signé à la fin du mois de décembre 2012 avec une société d'ingénierie informatique. La migration des documents (en anglais et en français) au nouveau site devrait s'achever au courant de l'année 2013, et le logiciel devrait être prêt au mois de mai. Le Secrétariat saisit l'opportunité de rationaliser la présentation des documents sur le site comme faisant partie de la rationalisation des sources d'information de l'Organisation.

b) UNILAW

22. Lors de sa 90^{ème} session en 2011, le Conseil de Direction a confirmé la décision prise l'année précédente qu'UNIDROIT ne devrait fournir d'informations sur des recherches textuelles, des cas de jurisprudence et bibliographiques que sur les instruments élaborés par l'Institut alors que le traitement des instruments préparés par d'autres organisations devrait se limiter à fournir des liens aux sites et bases de données externes. En conséquence, en raison des ressources disponibles limitées, il avait été décidé de ne pas poursuivre la section relative à la *Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)*. Grâce aux bons offices de Monsieur Jacques Putzeys, ancien membre du Conseil de Direction, un accord avait été conclu avec l'*Institut du droit international des transports (IDIT)*, ce dernier se chargeant de la section de la base de données UNILAW qui traite de la CMR, y compris la jurisprudence et la bibliographie, dans le but de publier la section sur son site. La base de données conjointe UNIDROIT / IDIT CMR est accessible aux pages suivantes: http://www.idit.asso.fr/_private/moteur_cmr/jurisprudence/index_pays.php?anglais=1 (anglais) et http://www.idit.asso.fr/_private/moteur_cmr/jurisprudence/index_pays.php?anglais=0 (français) et est devenue opérationnelle en juin 2012.

23. La difficulté de trouver le financement pour le travail nécessaire de maintien de la base de données a finalement conduit à la décision d'abandonner le projet, tout en reconnaissant sa valeur.

C. BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES

24. A ce jour, il existe 52 Bibliothèques dépositaires dans les Etats membres d'UNIDROIT, certains d'entre eux en comptant plus d'une ². Toutes les Bibliothèques dépositaires ne reçoivent pas l'ensemble des parutions de l'Organisation; en effet, lors de leur adhésion, les Bibliothèques dépositaires ont spécifié ce qui les intéressait et c'est sur cette base qu'elles reçoivent la documentation. Par exemple, seules 31 Bibliothèques dépositaires sur 52 reçoivent la *Revue de droit uniforme*.

25. On a observé en 2012 que le concept de Bibliothèques dépositaires était, dans une large mesure, arrivé à son terme: avec la documentation désormais disponible sur le site de l'Organisation, accessible depuis la plupart, sinon tous les pays, du monde.

26. Lors de la discussion au sein du Conseil, il a été dit cependant que des Bibliothèques dépositaires n'avaient pas seulement une fonction de dépôt de documentation, mais que ce statut donnait un grand prestige aux institutions en question. Il avait par conséquent été décidé de maintenir le système des Bibliothèques dépositaires et de continuer à leur fournir la documentation relative à UNIDROIT.

D. LE FUTUR

27. En 2012, un certain nombre d'actions ont été identifiées qui pourraient être entreprises pour commencer le processus de rationalisation des sources d'information disponibles sur les activités d'UNIDROIT. Le tableau ci-après illustre l'état de chacune de ces activités.

² Pour une liste complète des Bibliothèques dépositaires, voir le site Internet d'UNIDROIT à la page <http://www.unidroit.org/french/depository/main.htm>

	2011	2012
Site Internet	Avec l'installation d'un nouveau site Internet plus moderne, la possibilité d'offrir davantage d'informations d'utilisation facile ouvre la voie à des possibilités considérables. Dans la mesure du possible, toute duplication pourrait ainsi être évitée, à moins qu'elle ne soit nécessaire ou justifiée.	Des tests sont effectués sur le nouveau site Internet au moment de la rédaction du présent document. Il devrait être pleinement opérationnel au moment de la session du Conseil de Direction.
Marketing	Durant ces derniers mois, le Secrétariat a repris les adresses électroniques de destinataires potentiels de publicité électronique pour les publications et les activités de l'Institut et les a classées par sphères d'intérêt. Ces adresses peuvent être utilisées pour des envois électroniques périodiques et répétés.	Le travail sur ce point s'est poursuivi et un certain nombre d'envois a eu lieu. Jusqu'à présent, les envois ont concerné le Commentaire officiel sur le Protocole ferroviaire qui sera remplacé par une nouvelle édition qui sera publiée en 2013. C'est peut-être la raison pour laquelle le nombre de commandes a jusqu'à présent été décevant. Le Secrétariat procédera toutefois à de nouveaux envois pour les nouvelles publications.
Actes et documents	L'utilité de cette publication semble avoir fait son temps, qu'il s'agisse de la distribution aux Bibliothèques dépositaires ou bien des ventes. Toutefois, comme il se pourrait qu'un destinataire ait besoin de la publication sur format papier ou sur CD-ROM, on pourrait la publier sur demande, tout comme certains livres qui ne sont disponibles auprès des maisons d'édition que "à la demande".	À l'avenir, cette publication n'existera que sous forme électronique et en tant que publications "à la demande".
Autres publications	L'utilité de la formule "à la demande" appliquée à d'autres publications et la possibilité de disposer uniquement de versions électroniques (paiement comme pour les livres électroniques en général) doit être examinée.	La formule "à la demande" n'a pas été explorée davantage, mais des accords en vue de la traduction et/ou de l'impression ont été conclus avec des chercheurs et des maisons d'édition.
Bibliothèques dépositaires	L'utilité des Bibliothèques dépositaires semble également avoir fait son temps, car les documents d'UNIDROIT sont disponibles en ligne. Toutefois, vu les implications politiques en jeu, la question devrait être attentivement évaluée.	Lors de sa 91 ^{ème} session, le Conseil de Direction a décidé de poursuivre le système des Bibliothèques dépositaires. Au cours de l'année, un Etat membre a communiqué son intention de nommer une Bibliothèque dépositaire mais le Secrétariat n'a reçu à ce jour aucune confirmation en ce sens.
Revue de droit uniforme	Si la <i>Revue de droit uniforme</i> devait être produite et commercialisée par Oxford University Press (OUP), des ressources, en termes de personnel et de finances, seraient alors libérées qui pourraient être employées à d'autres fins. De plus, les possibilités de OUP de commercialiser la <i>Revue</i> pourraient accroître ses ventes dans des pays que l'Institut ne contacte pas normalement. Il convient qu'une évaluation soit faite des avantages apportés par rapport à une moindre liberté de gestion et de distribution de la <i>Revue</i> qui s'en suivrait nécessairement.	Un accord avec Oxford University Press a été conclu en juillet 2012. Le premier numéro de la <i>Revue</i> publié par OUP devrait paraître en mai 2013.

CONCLUSION

28. Les ressources financières et en personnel disponibles pour les activités d'information et de promotion de l'Organisation étant limitées, une plus grande coordination et rationalisation sont requises. C'est la direction qu'a déjà prise le Secrétariat et qu'il entend poursuivre et perfectionner. Il s'est également engagé à examiner et à évaluer l'utilité pour UNIDROIT de nouveaux moyens électroniques modernes à mesure qu'ils se développent. Comme pour tout processus de modernisation, il ne peut certes pas être finalisé en un jour et requiert une planification attentive ainsi que le soutien politique des organes d'UNIDROIT, tels le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale en tout premier lieu.

29. *A la lumière de ce qui précède, le Conseil de Direction est appelé à prendre note des actions entreprises à ce jour.*

REVUE DE DROIT UNIFORME

Table of Contents – Table des matières 2012/1-2

FOCUS : ACTS OF THE COLLOQUIUM ON "PROMOTING INVESTMENT IN AGRICULTURE: PRIVATE LAW ASPECTS" / ACTES DU COLLOQUE SUR "LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT POUR LA PRODUCTION AGRICOLE : ASPECTS DE DROIT PRIVE" – Rome, 8-10 November / novembre 2011

Preface / Préface	6
<ul style="list-style-type: none"> ● TITLE TO LAND / TITRES FONCIERS 	
Agricultural Investment and Land: Some reflections on Lessons Learned (and Still to be Learned) from Experiences with Land Titling Anne-Marie LEROY / Jonathan LINDSAY	15
Les droits réels fonciers Alfredo MASSART	31
L'action du notariat en matière de titrement – le Titre sécurisé simplifié (TSS) Didier NOURISSAT	45
A Pro-Poor Land Recordation System – Towards a Design Leon Verstappen / Jaap Zevenbergen	57
<ul style="list-style-type: none"> ● INVESTMENT CONTRACTS IN AGRICULTURAL LAND / CONTRATS D'INVESTISSEMENT DANS LES TERRES AGRICOLES 	
La problématique juridique des investissements dans les terres agricoles des pays en développement François COLLART DUTILLEUL	73
Key Issues in Ensuring a Fair Balance Between Investor Interests and Host Country Benefits Antônio Flávio CAMILO DE LIMA	89
Devising Transparent and Efficient Concession Award Procedures Caroline NICHOLAS	97
Private Law and Responsible Agricultural Investment Gregory MYERS	119
Foreign Investment in Agriculture : Some Critical Contract Issues Howard MANN	129
International Investment Contracts and General Contract Law: a Place for the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts? Michael Joachim BONELL	141
<ul style="list-style-type: none"> ● LEGAL TOOLS FOR INCLUDING SMALLHOLDER FARMERS IN THE VALUE CHAIN <li style="padding-left: 20px;">INSTRUMENTS JURIDIQUES POUR PROMOUVOIR L'INTEGRATION DES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LA CHAINE DE VALEUR <li style="padding-left: 20px;">➤ Farmers' Organisations: Legal Structure and Operation <li style="padding-left: 40px;">Organisations d'exploitants agricoles : structure juridique et exploitation 	
Bringing Smallholder Farmers into the Value Chain : Opportunities and Risks – a Review of the Legal Issues Rutsel S. Silvestre J. MARTHA	161
Le droit OHADA au soutien de l'entreprise agricole Daniel TRICOT	171
Farmers' Organisations Andrés Miguel COSIALLS UBACH	177
Programme for the Promotion of Private Investment in Rural Property: the Mexican Experience	

Jorge ARRAMBIDE MONTEMAYOR	191
Basics and New Features of Cooperative Law – The Case of Public International Cooperative Law and the Harmonisation of Cooperative Laws	
Hagen HENRY	197
Farm Structure and Market Constraints: a Focus on CEE and CIS Countries	
Zvi LERMAN	235
➤ Collaborative Strategies: Organisational and Contractual Business Models / Stratégies de collaboration : structures organisationnelles et contractuelles	
Contractual Frameworks and Inter-firm Co-operation in the Agricultural Sector	
Antonio IANNARELLI	247
An Overview of Contract Farming: Legal Issues and Challenges	
Caterina PULTRONE	263
Contract Farming: Business Models that Maximise the Inclusion of and Benefits for Smallholder Farmers in the Value Chain	
Ayelech Tiruwaha MELESE	291
• PROMOTING FINANCE FOR AGRICULTURAL PRODUCTION / LA PROMOTION DU FINANCEMENT POUR LA PRODUCTION AGRICOLE	
Access to Credit and Equipment Finance	
Gerard J.J.M. VAN EMPEL	307
The Public Registration of Land Mortgages in the Russian Federation	
Eduard GALISHIN	331
Loan Collateral in Rural Finance – Experiences, Issues and Solutions in the Near East and North Africa	
Mohammad Rashrash MUSTAFA	337
Warehouse Receipts and Securitisation in Agricultural Finance to Promote Lending to Smallholder Farmers in Africa: Potential Benefits and Legal/Regulatory Issues	
Gideon E. ONUMAH	351
Warehouse Receipts and Securitization in Agricultural Finance	
Henry Deeb GABRIEL	369
Equipment Lease: Relevance of the Legal Framework – IFC Experiences and Practices	
Murat SULTANOV	377
The UNIDROIT Model Law on Leasing	393
Martin J. STANFORD	

Table of Contents – Table des matières 2012/3

FOCUS : MULTILINGUALISM IN FINANCIAL MARKETS GOVERNANCE: THE ROLE OF LANGUAGE IN THE PROCESS OF INTERNATIONAL REGULATORY CONVERGENCE

Introduction	403
Alberto MONTI / Giuliano G. CASTELLANO	
• LEGAL MULTILINGUALISM AND THE CONVERGENCE OF LAWS	
Legislative Multilingualism and Comparative Law: a European Perspective	
Antonio GAMBARO	407
Multilingualism in UNCITRAL's Work on Security Interests	413
Spiros V. BAZINAS	
• SELECTED THEMES ON MULTILINGUALISM IN THE GOVERNANCE OF FINANCIAL MARKETS	
Cutting Across Linguistic and Regulatory Divides: on Covered Credit Default Swaps and Insurance	
Alberto MONTI	425
Towards a General Framework for a Common Definition of "Securities": Financial Markets	

Regulation in Multilingual Contexts Giuliano G. CASTELLANO	449
Commercial Reasonableness in Financial Collateral Contracts: a Comparative Overview Laura M. FRANCIOSI	483
Financial Collateral Arrangements: Directive 2002/47/E and the Many Faces of Reasonableness Michele GRAZIADEI	497
The UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts: an American Perspective on the Principles and Their Use Henry Deeb GABRIEL	507
Designating the UNIDROIT Principles in International Dispute Resolution Geneviève SAUMIER	533
The Hague and Geneva Securities Conventions: a Modern and Global Legal Regime for Intermediated Securities Christophe BERNASCONI / Thomas KEIJSER	549
Modern Legal Regulation of Corporate Groups in National Private Law Valery FEDCHUK	561

Table of Contents – Table des matières 2012/4

ARTICLES

The International Registry for Aircraft Equipment – Breaking New Ground Rob COWAN	579
From Acorn to Oak Tree: the Development of the Cape Town Convention and Protocols Roy GOODE	599
The Luxembourg Rail Protocol – Extending Cape Town Benefits to the Rail Industry Howard ROSEN / Martin FLEETWOOD / Benjamin VON BODUNGEN	609
Treaty Design, Implementation, and Compliance Benchmarking Economic Benefit – a Framework as Applied to the Cape Town Convention Jeffrey WOOL	633
Party Autonomy – a Blank Cheque? Cecilia FRESNEDO DE AGUIRRE	655

INTERNATIONAL DEVELOPMENTS / ACTIVITÉS INTERNATIONALES

NEWS / ACTUALITES	680
◇ UNIDROIT	
➤ 91 st Session of the Governing Council – Summary Conclusions / 91 ^{ème} Session du Conseil de Direction – Conclusions sommaires – Rome, 7-9 May 2012	680
➤ International Interests in Mobile Equipment / Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	690
➤ Substantive Rules regarding Intermediated Securities / Règles de droit applicables aux titres intermédiés, and/et Principles and Rules Capable of Enhancing Trading in Securities in Emerging Markets / Principes et règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents	692
➤ Netting of Financial Instruments / Compensation des instruments financiers	702
➤ International Protection of Cultural Property / La Protection internationale des biens culturels	706
Publications – Uniform Law Review / Publications – Revue de droit uniforme	712
UNIDROIT Research Programme / Programme de recherches d'UNIDROIT	716

-
- ◇ Hague Conference on Private International Law / *Conférence de La Haye de droit international privé* 725
 - ◇ United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) / *Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)* 745